



Handicap : constats et revendications de la CGT

samedi 27 janvier 2024, par [CGT educ'action](#)

Le handicap est politique

« Il détermine et structure les chances sociales des individus. Dans l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la culture, les discriminations subies par les personnes concernées mettent en question les limites des politiques publiques. »

En France, la relégation des questions de handicap aux structures médico-sociales, aux associations et aux réglementations a produit une dépolitisation du vécu, des difficultés et des freins rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Si ce vécu peut, de ce fait, apparaître comme une épreuve individuelle, la CGT s'inscrit dans une démarche politique, revendicatrice et surtout collective du handicap.

Cette dimension collective du handicap permet plusieurs choses :

- de lier le handicap et ses luttes dans l'ensemble des revendications et des combats intersectionnel·les (santé au travail, égalité femmes-hommes, chômage, précarité, etc.), les luttes ne se hiérarchisant pas mais se renforçant en se complétant ;
- d'inscrire le vécu de la personne en situation de handicap non pas dans une expérience individuelle et isolante, mais bien dans un réseau de ressources, de possibilités structurées politiquement, de conquêtes sociales présentes et futures ;
- de ramener le handicap dans le combat syndical, dans l'entreprise, dans la lutte des classes et dans la primauté du ou de la travailleur·se sur son travail, à contre-courant des exigences du capital.

Bref : le handicap est un combat syndical ! [Lire et télécharger notre brochure explicative complète ici.](#)

Focus : le droit à l'éducation et à la formation

professionnelle

Entre chaque congrès de la CGT, des [repères revendicatifs](#) sont retravaillés à partir des orientations votées en congrès. Les modifications apportées aux fiches résultent d'une mise en adéquation des "Repères revendicatifs" avec, d'une part le document d'orientation et les décisions prises entre les congrès dans le cadre de ces orientations et pour traiter les questions qui émergent ou qui prennent plus d'importance dans cette même période. Que disent les Repères revendicatifs de la CGT sur la question du droit à l'éducation et à la formation professionnelle, notamment, des personnes en situation de handicap ? Extraits de la fiche n°15.

• L'éducation et la formation initiale : constat(s)

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque est un devoir de l'État. » (extrait de la constitution française de 1946).

Le fort développement quantitatif des années 80 a permis une élévation continue des niveaux de formation et a donc contribué à une certaine réduction des inégalités scolaires, mais cela ne s'est pas traduit par une réelle démocratisation du système éducatif. Prenant mal en compte les diversités, celui-ci ne contribue pas à résorber les inégalités sociales ; il tend à les reproduire, voire à les exacerber. [...]

Le diplôme est un facteur déterminant d'insertion professionnelle, il augmente les chances d'accéder rapidement à un emploi et de progresser professionnellement, notamment par la formation professionnelle. Il marque bien le lien décisif qui relie formation initiale et accès à la formation continue. Il reste un facteur essentiel de promotion sociale [...].

Le droit à la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap n'a pas permis un véritable droit à l'intégration scolaire et n'a pas été accompagné des moyens indispensables à sa mise en œuvre, notamment pour l'enseignement spécialisé.

• Revendication : un véritable service public de l'éducation

Sa dimension nationale, sa proximité locale et son unité doivent être renforcées. Il doit garantir :

- la gratuité de l'enseignement ;
- **l'égalité d'accès pour chaque jeune, fille et garçon, et la prise en compte des spécificités (origine sociale, ethnique ou territoriale), des déficits fonctionnels (origine physique ou mentale), de manière à ce qu'ils ne constituent pas des handicaps ;**
- la laïcité ;
- la mixité sociale.

[...] Le service public de l'orientation scolaire et professionnelle doit accompagner chaque jeune tout au long de sa scolarité et lui permettre d'accéder à la filière de son choix. Il doit faire le lien entre le système éducatif et le monde du travail dans le respect des aspirations de chaque jeune.

L'enseignement supérieur doit être en mesure d'accueillir et de qualifier une majorité de chaque génération de jeunes ainsi qu'une part croissante de salariés. Cet objectif doit s'articuler avec ses responsabilités en matière de recherche scientifique.

Des moyens financiers et humains conséquents doivent être dégagés par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du budget de l'État qui doit marquer l'éducation comme une priorité. Ils doivent permettre de :

- construire et équiper les établissements scolaires et d'enseignement supérieur et développer la formation initiale et adaptée en assurant le maillage territorial indispensable à la proximité des besoins ;
- développer la formation professionnelle initiale et continue des personnels ;
- assurer la gratuité totale des études, ce qui implique aussi le versement des aides financières nécessaires, notamment en relevant et en augmentant les bourses et en assurant à tout étudiant, en fonction de sa situation individuelle, une allocation d'autonomie ;
- élargir l'intervention pédagogique à l'environnement de l'école dans tous ses aspects ;

[Lire et télécharger ici l'ensemble de la fiche 15 des repères revendicatifs de la CGT.](#)